

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de Marcey-les-Grèves

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages :  
13Date de convocation  
06/10/2023Date d'affichage  
06/10/2023Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUSSEL Elise.

#### Etaient présents :

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

#### Procuration(s) :

#### Etai(ent) absent(s) :

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. GAILLARD Christian, Mme POIRIER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme HELARY Fabienne

### Objet : Revalorisation des loyers de la résidence les Vergées

L'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre permet une augmentation maximale de 3.5%.

Mme le maire rappelle que l'an dernier les loyers avaient été augmentés dans la même proportion que ceux de la résidence de la Sée. Ces derniers se sont vus appliquer cette année la moitié de l'augmentation maximale, soit 1.75%.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1.75% aux loyers de la résidence des Vergées à compter du 01/11/2023, ce qui porte le montant de ceux-ci à :

F2 : 441.08 €

F3 : 504.55 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire :

Élise ROUSSEL

